



# **Protocole d'intervention en toxicomanie**

# **Protocole d'intervention en toxicomanie**

## **1. Introduction**

Les membres de la direction du Collège Laurentien sont tous conscients que l'adolescence est synonyme de changement et d'expérimentation. Il s'agit d'une période cruciale dans le développement de l'identité de nos jeunes. L'influence des autres et la tentation d'expérimenter les substances comme l'alcool, la drogue ainsi que la médication font partie intégrante de la vie des jeunes de la société actuelle.

Par contre, certains jeunes développent une dépendance aux substances et, à ce stade, l'intervention doit être précoce, c'est pourquoi, le Collège Laurentien a mis en place ce protocole d'intervention qui permettra d'encadrer et de standardiser les interventions des différents intervenants auprès de nos jeunes. L'approche privilégiée par le Collège Laurentien est axée sur **la prévention, l'éducation ainsi que la responsabilisation**.

## **2. Objectifs du protocole**

Les intervenants du Collège Laurentien souhaitent maintenir un climat sain, favorisant ainsi une réussite académique, sociale et personnelle pour l'ensemble de ses élèves. Ils désirent ainsi promouvoir de saines habitudes de vie, tout en maintenant l'activité physique au centre des préoccupations des élèves.

De plus, dans le cadre de la vie quotidienne, les intervenants effectueront des activités de prévention, afin d'intervenir précocement auprès des élèves et de les amener à modifier leurs comportements. Le but est également de leur donner l'occasion de se responsabiliser et de reprendre un mode de vie sain et actif.

## **3. La prévention**

La prévention demeure omniprésente dans le cadre de la vie scolaire. La présence de l'ensemble des intervenants, la stimulation des élèves dans les activités sportives et la promotion des saines habitudes de vie sont au cœur des actions de l'école.

### **Activités de prévention :**

1. Atelier de prévention des dépendances (Tangage des Laurentides)
2. Affichage de la semaine de prévention de la toxicomanie
3. Affichage sur les habitudes de vie
4. Groupes de discussion au besoin
5. Rencontres individuelles
6. Conférenciers
7. Autres

## **4. Responsabilités**

### **4.1 Responsabilités du Collège et de ses intervenants**

Le Collège Laurentien s'engage à effectuer des activités de prévention, à identifier lorsque possible les élèves à risques et à supporter les élèves ayant une problématique à cet égard. Il s'engage à supporter ses élèves dans le cadre de la vie étudiante. Les intervenants souhaitent également collaborer, lorsque possible, avec les parents, les services de police ainsi que la direction de la protection de la jeunesse dans la gestion de l'intervention.

### **4.2 Responsabilités de l'élève**

L'élève doit collaborer avec les intervenants et accepter de faire une réflexion sur la situation afin d'aider à l'investigation. L'élève doit se responsabiliser, s'impliquer dans son plan d'intervention et persévérer dans l'atteinte d'un mode de vie sain et actif. Il ne doit en aucun cas devenir une influence négative pour les autres élèves.

### **4.3 Responsabilités des parents**

Les parents sont responsables de leur enfant. Ils se doivent d'observer ses comportements afin de déceler les signes de l'abus de substances. Ils doivent également l'encadrer et l'encourager dans la poursuite de ses objectifs. Lors d'une situation d'abus de substances, ils sont les premiers responsables de la prise en charge du jeune.

## **5. Les interventions**

### **5.1 Situation de doute de la part des intervenants**

- L'élève est rencontré par la direction.
- S'il est informé du doute, il a le loisir de confirmer ou d'infirmier la situation.
- S'il confirme la situation, il doit participer à la rédaction du plan d'intervention et y apposer sa signature. Dans ce cas, un appel est également fait aux parents et une lettre d'information leur est transmise.
- S'il ne confirme pas, il y a augmentation de la surveillance de la part des intervenants.

### **5.2 Situation de possession ou de consommation de boisson énergisante (ex : Redbull)**

Dès le 1<sup>er</sup> événement :

- Sanctions prévues à partir du point C de la Gradation des retenues auprès des élèves et suivantes.

Dès le 2<sup>e</sup> événement :

- Sanctions prévues à partir du point D de la Gradation des retenues auprès des élèves ainsi de suite.

**5.3 Situation de possession ou de consommation de produits de tabac, cigarettes, vapoteuse**

Dès le 1er événement :

- Sanctions prévues à partir du point E de la Gradation des retenues auprès des élèves et suivantes.

Dès le 2e événement :

- Sanctions prévues à partir du point F de la Gradation des retenues auprès des élèves et suivantes.

Dès le 3e événement :

- Sanctions prévues à partir du point G de la gradation des retenues auprès des élèves et suivantes.

**5.4 Situation de possession ou de consommation de drogues, médicaments, alcool**

Dès le 1er événement :

- Sanctions prévues à partir du point F de la Gradation des retenues auprès des élèves et suivantes.

Dès le 2ième événement :

- Sanctions prévues à partir du point G de la gradation des retenues auprès des élèves

**5.5 Situation de possession de drogues, médicaments, alcool, dans le but d'en faire du traffic**

Dès le 1<sup>er</sup> événement :

- Sanctions prévues à partir du point G de la Gradation des retenues auprès des élèves et suivantes.
- Plainte formelle aux policiers et remise de toute substance et/ou objet saisis.
- Déclaration à la DPJ, si nécessaire.

❖ **Selon la gravité des évènements, ou si la direction le juge nécessaire, la progression des sanctions peut être court-circuitée.**

**Besoin d'aide ?**

[www.drogue-aidereference.qc.ca](http://www.drogue-aidereference.qc.ca)

[www.tangagedeslaurentides.com](http://www.tangagedeslaurentides.com)